



A0200-Cabinet Ville-

DECISION DU MAIRE N° d.2026.050

Tarifs municipaux de la ville de Versailles.

Création d'un tarif pour des blocs à dessin et blocs-notes dont les couvertures sont réalisées à partir de toile de bâches de communication, dans le cadre d'une valorisation de produits destinés à la destruction.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 2° ;

Vu la délibération n° D.2025.12.84 du Conseil municipal de Versailles du 11 décembre 2025 fixant les tarifs municipaux de la Ville pour l'année civile 2026 et l'année scolaire 2026-2027 ;

Vu la délibération n° D.2026.03.4 du Conseil municipal de Versailles du 20 mars 2026 accordant au Maire les délégations prévues à cet article ;

Vu l'arrêté municipal n° A2026.458 du 20 mars 2026 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2026.

Pour communiquer sur ses manifestations, la ville de Versailles utilise régulièrement des bâches, qui sont apposées sur ses équipements. Ces supports ne sont généralement pas réutilisables mais stockés.

Pour les valoriser, la Ville a confié à un établissement ou service d'accompagnement par le travail (ESAT), accueillant des personnes en situation de handicap, la confection de sacs en toiles de bâche et, avec les chutes, propose également désormais des blocs à dessin et blocs notes à la vente ou remis à des sponsors d'événements pour lesquels des bâches ont été produites.

Il est proposé, par la présente décision, de créer les tarifs suivants pour la vente des blocs à dessin et blocs notes précités :

- bloc-notes format A5 – 100 pages : 6 € TTC ;
- bloc-notes format A4 – 100 pages : 8 € TTC ;
- bloc à dessin format A3 – 70 pages : 12 € TTC.

Dans une démarche environnementale et économique, cette action permet de valoriser des produits qui étaient destinés à la destruction. Elle permet également de limiter les stockages avant départ vers l'incinération.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES DECIDE :

- 1) d'appliquer un tarif pour les ventes par la ville de Versailles de blocs à dessin et blocs notes conçus à partir de bâches de communication non réutilisables :
 - bloc-notes format A5 – 100 pages : 6 € TTC,
 - bloc-notes format A4 – 100 pages : 8 € TTC,
 - bloc à dessin format A3 – 70 pages : 12 € TTC ;
- 2) de signer tout acte ou document se rapportant à la présente décision.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.